



CERTIFICAT QUALIBAT



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRACT.FR

NUMÉRO **E-E97899** VALABLE JUSQU'AU **13/11/2024**

ÉDITÉ LE 26/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/08/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ORLEANS CEDEX 1 2011B01073

Siret : 533 979 522 00018

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0031263

Assurance Responsabilité Travaux :

THELEM ASSURANCES TDCB10822943

Assurance Responsabilité Civile :

THELEM ASSURANCES TRCB10823220

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : ROBILLARD MENUISERIE

5 HAMEAU VILLEJOUAN
45190 CRAVANT

Téléphone : 02 38 66 92 88

Fax : 02 38 66 92 83

Portable : 06 98 16 00 41

Responsabilité légale :
ROBILLARD CYRIL GÉRANT

Site Internet : www.menuiserie-robillard.fr/

E-mail : contact@menuiserie-robillard.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 602 258 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire	4	24/09/2021
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.